

Sommaire des délibérations du Conseil Municipal du

08 DECEMBRE 2017

N° des délibérations	Intitulé de délibération
117/2017	Rapport sur le développement durable
118/2017	Rapport d'orientation budgétaire
119/2017	Mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

*Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 8 décembre 2017*

Le 13/12/2017



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h45.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO, M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, M. BADEL, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL, M. VIDAL, M. LIPIETZ, Mme BOYER, Mme THOMAS, M. FERREIRA NUNES, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON, M. GABORIT (arrivé à 20h05), M. GIRARD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. MONIN	par Mme PIDRON
M. LECAVELIER	par M. CAPORUSSO
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
Mme DUMONT-MONNET	par Mme YAPO
M. YEBOUET	par M. DUCELLIER
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme GANDAIS
M. STAGNETTO	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme THOMAS
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme KADRI	par Mme CORDILLOT
M. BULCOURT	par M. PERRILAT-BOTTONET
Mme TIJERAS	par M. HAREL

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 117/2017 SEANCE DU 8 DECEMBRE 2017

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA SITUATION EN
MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**


VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-1-1

VU la circulaire du 3 août 2011 (NOR DEVD1121712J), relative à la situation en matière de Développement Durable dans les collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable doit être présenté avant le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

Article unique : Le rapport annuel 2017 sur la situation au regard du Développement Durable de la commune, ci-annexé, a été présenté au conseil municipal.


Frank LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

DONT ACTE



RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

Vu et annexé à ma délibération n° 117/2017
en date du 8/12/2017

Le Maire de Villejuif



LE RAPPORT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'instar des années précédentes depuis 2011 et conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 et au décret 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans les collectivités territoriales, le rapport suivant a été établi afin d'être présenté avant le rapport d'orientation budgétaire 2018. Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire, ou encore des différents supports de communication. Le présent rapport a également pour vocation de mettre en exergue les décisions et actions des différents acteurs œuvrant sur la ville.

Le rapport est présenté en cinq chapitres qui correspondent aux cinq finalités du développement durable.

- 1 La lutte contre le changement climatique
- 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- 3 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- 4 L'épanouissement de tous les êtres humains
- 5 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



SOMMAIRE

1	LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	
	Favoriser l'utilisation de déplacements doux	6
	La géothermie	7
	Énergie sur le territoire	7
2	PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LE CADRE DE VIE	
	Promouvoir la présence de la nature en ville	10
	Limiter les déchets	11
	Maintenir la ville propre	12
3	FAVORISER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES	
	La restauration scolaire	13
	Dématérialiser	13
4	PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN	
	L'enfance et la jeunesse	14
	Les seniors : dispositifs à destination des seniors	15
	Tout public	15
	La culture et le sport	17
5	RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	
	La santé	18
	Maison des Initiatives, de l'insertion et de l'emploi	18
	Habitat/diversité logement	18
	Risques psycho-sociaux	19

Lutter contre le changement climatique

« L'impact du réchauffement climatique se traduit dans de nombreux domaines : climat, écosystèmes, énergie, alimentation et santé. Les pays participant à la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques se sont fixés pour objectif de contenir la hausse des températures à moins de 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle. Pour atteindre cet objectif, les émissions mondiales doivent être réduites de moitié d'ici 2050, par rapport à celles de 1990. La réduction des risques liés au changement climatique passe par deux champs d'action complémentaires : d'une part les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique et d'autre part l'adaptation au changement climatique. Ces deux domaines sont l'objet de politiques internationales, nationales et régionales permettant de réduire les émissions et de se préparer au mieux au climat de demain. » (Source référence : document Panorama Energie-Climat du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

■ FAVORISER L'UTILISATION DE DÉPLACEMENTS DOUX

• VÉLOS EN LIBRE-SERVICE « VELIB' »

La ville de Villejuif souhaite promouvoir la marche à pied et la pratique du vélo. Cette volonté est exprimée dans son Plan Local d'Urbanisme : « **Faciliter la vie des piétons et des cyclistes en repensant la place de la voiture** ». Cet objectif s'inscrit dans l'une des actions du Plan de déplacements urbains Ile-de-France : « donner un nouveau souffle à la pratique du vélo ». L'intégration du service Velib' sur le territoire de la commune répondra aux besoins des usagers et au développement des équipements publics. La présence d'une offre de Vélo Libre-Service aux pôles de transport et d'attractivité sera un moyen complémentaire et une réponse à la problématique de l'intermodalité. Cette dynamique s'inscrit dans celle initiée par l'étude de cyclabilité, réalisée le 25 mars 2015, qui a permis d'identifier des priorités et un plan d'actions afin de prendre en considération les cyclistes et de développer l'usage du vélo sur le territoire. Le Conseil municipal du 10 juillet 2017 a délibéré pour le transfert de la compétence de location de vélos en libre-service et l'adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole. À Villejuif, **6 stations** pourront être implantées à partir du 31 mars 2018, dont 3 à proximité des gares et bouches de métro, une en centre-ville, une à proximité de l'espace Congrès des Esselières et une à proximité du stade nautique Youri-Gagarine.

En 2019, 6 autres stations pourront être implantées à proximité de zones d'attractivité.

• LES TRANSPORTS EN COMMUN

Vendredi 27 janvier 2017, le permis de construire de la gare Villejuif - Institut Gustave-Roussy pour la Société du Grand Paris a été signé. Située sur le point haut du plateau de Longboyau, la gare de Villejuif IGR, avec ses quelques 50 mètres de profondeur sera sans nul doute, l'une des infrastructures de transport les plus profondes de France, et assurément l'une des plus emblématiques du futur réseau de transport du Grand Paris. Elle permettra l'interconnexion avec la ligne 14. Début décembre 2016, c'était le permis de construire de la gare Villejuif Louis-Aragon de la ligne 15 qui était signé. Située au sud-est de la commune, à proximité du centre-ville, de la ZAC Aragon et de l'hôpital Paul-Guiraud, la future gare s'inscrit dans le pôle multimodal existant accueillant déjà la ligne 7 du métro, le tramway T7 et 8 lignes de bus et 2 noctiliens. Un projet immobilier connexe devrait par ailleurs venir s'appuyer contre la gare. C'est la Société du Grand Paris qui a été chargée d'aménager, en collaboration avec la RATP et la Ville de Villejuif, l'ensemble de l'îlot appelé « Triangle Aragon ».

1

6

■ LA GÉOTHERMIE

• LES RACCORDEMENTS RÉALISÉS EN 2017

Le C.E.S. Guy-Moquet, les Résidences OPH Jacques-Duclos et Auguste-Delaune, la Résidence Domaxis située au 21 bis rue Jean-Baptiste-Baudin, les Résidences Beausoleil et Logis de l'avenue, situées avenue de la République, les Résidences Verger Plaisance, 70 et 90 rue de Chevilly, et l'Institut Gustave-Roussy.

En 2018, des raccordements sont prévus au Groupe Scolaire Robert-Lebon, à la Résidence OPH Lebon-Lamartine, et à l'Hôpital Paul-Brousse.

Des raccordements sont à l'étude pour les bâtiments publics de la Médiathèque Elsa-Triolet, du Théâtre Romain-Rolland, de l'église Saint-Cyr-Sainte-Julitte, et du Pôle Technique de la ville.

Centrale de géothermie : le lundi 15 mai 2017, la centrale de géothermie a été inaugurée par Franck Le Bohellec, Maire de Villejuif, Stéphanie Daumin, Maire de Chevilly-Larue, Vincent Jean-brun, Maire de L'Haÿ-les-Roses, et du directeur de la Semhach, gestionnaire du site, Michel Andrès. L'architecture de la centrale permet une implantation harmonieuse dans le quartier avec son **toit végétalisé**, l'absence de bruit et les cheminées de style Brancusi. Également un jardin accueille un **potager ouvert** aux élèves de l'école Joliot-Curie et **une salle polyvalente** de 120m² est mise à disposition des habitants de la ville.

■ ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE

• LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le nouveau P.L.U. : En 2015, afin d'étendre les bonnes pratiques à tous les bâtiments construits à Villejuif, la Ville décida de mettre en place un outil de cadrage et de pérennisation de la démarche de promotion Haute Qualité Environnementale des bâtiments avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Ce document incite à aller au-delà des performances imposées par les réglementations en matière d'énergie, d'eau, d'acoustique, de déchets, d'espaces verts, de qualité de l'air intérieur ou encore des déplacements. Pour chaque thématique, il précise les différents enjeux environnementaux et détermine les critères à traiter et les niveaux de performance à atteindre.

Intégré dans le nouveau P.L.U. de la Ville, il généralise les objectifs de Villejuif à l'ensemble des projets, toutes vocations confondues, en construction neuve ou en réhabilitation.

Ainsi, à titre d'exemples :

- Les nouvelles constructions doivent respecter des objectifs de performance énergétique plus ambitieux que les exigences de la Réglementation Thermique en vigueur (RT 2012 + **25 %**)
- Les opérations de réhabilitation doivent intégrer des objectifs d'amélioration significative des performances énergétiques des bâtiments
- La pratique des modes doux doit être intégrée dans chaque aménagement d'espaces publics
- Les projets d'aménagement : lauréats du concours « inventons la métropole du Grand Paris »
- Les terrains Bizet (groupe Pichet) : projet d'aménagement durable et environnemental (**180 logements à chaleur numérique**), un espace de mixité sociale
- La Redoute des Hautes-Bruyères (Legendre Immobilier) : projet mixte au cœur d'un patrimoine d'exception et un pôle santé d'excellence.

1



- L'opération Paul-Guiraud : une réunion de présentation de ce nouveau quartier écologique et innovant a eu lieu en juin 2017. Vinci Immobilier réalise tout un éco-quartier de 380 logements, 50 logements sociaux et 122 logements sociaux étudiants. Outre la création d'un poumon vert avec un parc public de 3 200m², le projet est très attentif à mettre en œuvre les principes du développement durable. En effet, il est prévu des bâtiments 20% plus performants que la réglementation RT2012, un chauffage urbain par géothermie, la récupération des eaux de pluie, ainsi que des bornes enterrées de tri sélectif.

- Espace de co-working
- Promenade botanique
- Des locaux et voies vélos, une conciergerie numérique pour favoriser les échanges entre résidents (prêt de matériel, babysitting, etc.).

1

163 arbres plantés
(157 dans le coeur d'îlot et 58 dans le parc) & 32 conservés

8716 m² d'espaces plantés

+ de 1300m² de toitures végétalisées
et près de 5315m² de surface de pleine terre

580m² de locaux vélos dont 30% à RDC

100% du stationnement résidentiel en sous-sol

- Très haut débit - fibre sur tout le quartier.
- Des équipements de qualité : une salle de sport, une crèche (100 berceaux), une résidence pour étudiants, un laboratoire, un commerce, un gymnase, un espace de co-working, une ferme urbaine, etc.

• LES BÂTIMENTS PUBLICS

La Ville rénove d'une manière régulière l'ensemble de ses bâtiments. En 2017, la réhabilitation de l'hôtel de ville suite à l'incendie a permis l'**amélioration de l'éclairage LEDs**, le changement des menuiseries plus performantes et une amélioration acoustique pour des meilleures conditions de travail et une meilleure qualité d'accueil.

D'autres travaux :

- Travaux au GS Jean Vilar : **toiture végétalisée**, telle que définie par les normes DTU 43.1 à 43.5
- GS Joliot-Curie : isolation performante de la couverture à l'école élémentaire
- Travaux de VMC dans les logements de fonction des écoles Wallon, Robespierre et Vilar
- Salle du BM : éclairage LED





• LES TRAVAUX POUR L'ÉCOLE DES RÉSERVOIRS : BÂTIMENT AU LABEL BEPOS

Démarrage des travaux en juillet 2017, travaux de terrassement en novembre. Le gros œuvre se terminera en août 2018 pour une ouverture de l'école en septembre 2019.

Le site des réservoirs de Paris est aussi un véritable espace végétal, ce qui a engendré une volonté d'intégrer la structure en respectant son environnement d'origine et son esprit d'espace naturel. Un jardin potager d'une surface de 112 m² sera aussi intégré, avec un aspect essentiellement pédagogique avec replantation de 61 arbres.

Le marché comporte les éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable. Les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement (gestion des nuisances, gestion des déchets (tri périodicité d'enlèvement des bennes, etc.) et les actions préventives contre la pollution sont des critères du choix des entreprises à l'appel d'offre. Également, chaque entreprise s'engage à réaliser, sur la durée du marché une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, à hauteur d'heures de travail. Cette démarche est réalisée tout au long des travaux en lien avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre qui assure le suivi et le contrôle du respect des clauses d'insertion.

• L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de rénovation du patrimoine d'éclairage public engagés durant l'année 2 (2015-2016) se sont concentrés sur la rénovation de luminaires énergivores ainsi que les technologies obsolètes type ballon fluo et boules non traités en année 1. Grâce au choix de luminaires à LEDs à vasques antichoc (IK10), ces travaux permettront de réduire les actes de malveillance ou les accidents sur les vasques fragiles des anciens luminaires, sources de dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, la maximisation des économies d'énergie s'accompagne d'une harmonisation esthétique des luminaires de la ville.

Sur l'année 2, l'ensemble des travaux de renouvellement MPPE comprend 261 luminaires et 46 candélabres.

1

2014 à 2015

241 299 kWh économisés
317 lampes remplacées
par des leds

2015 à 2016

166 072 kWh économisés
261 lampes remplacées
par des leds

2016 à 2017

estimation en cours
315 lampes remplacées
par des leds

Sur une année pleine (12 mois), en ajoutant les économies réalisées en année 1, cela représente une économie de 166 072 kWh soit 18,6% de la consommation totale (2 194 514 kWh) sur 4 150h de fonctionnement.

« La biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables et pour la plupart irremplaçables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait évidemment de leur préservation une condition fondamentale du développement humain » (Source référence : Cadre de référence Agenda 21 local élaboré par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

■ PROMOUVOIR LA PRÉSENCE DE LA NATURE EN VILLE

Favoriser la biodiversité urbaine dans les espaces végétalisés : Conformément au projet d'aménagement et de développement durables, le PLU de Villejuif protège un certain nombre d'éléments de paysage parmi lesquels figurent les cœurs d'îlots végétalisés. Leur protection couvre les fonds de parcelle dont la commune souhaite le maintien et la préservation. Cette technique de préservation des sols naturels, dite en « pas japonais », permet une circulation de la petite faune locale et une préservation de la biodiversité. Par ailleurs, le Règlement des zones UA (secteur urbain dense autour de la RD 7, du centre-ville et d'une partie du secteur opérationnel du projet Campus Grand Parc) et UC (spécifique aux quartiers pavillonnaires de Villejuif, à dominante résidentielle) impose des éléments de paysage, un traitement des espaces libres, des obligations de végétalisation et paysagères en faveur de l'amélioration du cadre de vie, du développement de la biodiversité et de la gestion des eaux pluviales. Les articles 13 (espaces libres et plantations) et 15 (performances énergétiques et environnementales) représentent la transcription réglementaire des principes d'une ville durable. Par exemple, Les espaces végétalisés doivent faire l'objet d'une conception utilisant la palette des trois strates végétales (arborée, arbustive et herbacée) de façon diversifiée et équilibrée. Dans la zone UA, un coefficient de biodiversité de 20% est appliqué sur le terrain sous la forme d'espaces verts de pleine terre (10% minimum de la superficie du terrain) et de surfaces végétalisées complémentaires, pondérées en fonction de leur apport pour la biodiversité et la perméabilité. Enfin, la quantité de bois mise en œuvre sera au minimum supérieure à 10dm³/m² de surface de plancher (logement et équipements publics). Le bois devra provenir de sites de production durablement gérés.

• LE RUCHER

La ville a participé au concours des Miels du Grand Paris organisé par la Métropole du Grand Paris en 2016 et 2017 et a obtenu un titre honorifique pour son action en faveur de la **préservation de la biodiversité**. Les apiculteurs de l'association « les Butineurs du Val de Bièvre » ont réalisé plusieurs animations autour du rucher des pommiers, notamment en mai et juin avec des classes de l'école élémentaire George-Sand. Un nouveau rucher est en prévision d'installation.

• LE PERMIS DE VÉGÉTALISER

Quelques habitants se sont lancés dans l'aventure et ont obtenu un **permis de végétaliser** sur les sites suivants :

- 1 place du moutier petit square pole RH (pieds d'arbres et voie piétonne.)
- Rond-point rue Jean-Jacques-Rousseau
- Voie Baudelaire, petit massif de l'espace public.
- Pied d'arbre au 47 avenue Paul-Vaillant-Couturier

• LES ACTIONS DU SERVICE NATURE ET JARDIN EN VILLE

- Rempotages MPT Gérard-Philippe, au salon #BON
- Participation des jardiniers au projet jardin MPT Jules-Vallès
- Bêchage des jardins pédagogiques dans les ADL et écoles
- Participation au Salon des jardins
- Avant l'été, distribution de plantes bisannuelles et bulbes aux habitants dans le kiosque de la mairie et sur les massifs lors de l'arrachage pour éviter l'incinération, et à l'automne distribution de plantes annuelles
- Concours des Meilleurs Jardiniers 2017

■ LIMITER LES DÉCHETS

LE COMPOSTAGE DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS ET LA RÉSIDENCE ARAGON

Les treize ADL sont équipés de **composteurs**. Un programme de formation pour des référents compostage par ADL, et une sensibilisation auprès des animateurs sont réalisés en collaboration avec la Maison de l'environnement et les maîtres composteurs de la société « DM Compost ». Cinq visites par ADL sont programmées pour accompagner et assurer un suivi du compostage pendant l'année scolaire. Rencontres avec les enfants et les animateurs pour une **sensibilisation au gaspillage alimentaire** et à la **valorisation des biodéchets**.

Après avoir reçu également 2 composteurs, la résidence seniors Aragon au 116 rue Jean-Jaurès bénéficie du même type de suivi. La ville a permis la formation d'un agent avec les organismes « Organeo » et « l'école du compost » pour être guide composteur.

• LE TRI DES DÉCHETS AU BUREAU

Un dispositif a été relancé en avril avec un état des lieux des équipements dans les bâtiments communaux (hors établissements scolaires). Des mises à jour ont été effectuées pour la dotation des corbeilles dans les bureaux des bâtiments cibles (médiathèque, hôtel de ville, pôle technique), et pour la dotation des containers. Enfin, un **plan d'action de sensibilisation et d'information** du dispositif a été réalisé auprès de tous les services. Le lancement du dispositif s'est fait en juillet accompagné d'un document de rappel des consignes et de sensibilisation envoyé à tous les agents par mail et d'un article dans le Bulletin d'Information du Personnel.

■ MAINTENIR LA VILLE PROPRE

• LA SEMAINE DE LA PROPRETÉ

Cet évènement, qui a eu lieu du 20 au 25 mars 2017, associant services municipaux, associations...et différents acteurs œuvrant sur le territoire en matière de gestion des déchets et de propreté urbaine a eu pour objectif de démontrer que la propreté de notre ville était l'affaire de tous. Le programme de cette semaine, dont le leitmotiv a été « **Osez le civisme** » a permis d'informer et de sensibiliser la population à la propreté urbaine, au réemploi, au recyclage, à la valorisation des déchets et à l'amélioration du cadre de vie

2

Plusieurs actions ont été réalisées en partenariat avec la Maison des Parents, les ADL, la résidence Aragon et le service des retraités, les structures ouvertes, le SYCTOM et différentes associations (OSE, ateliers des Jolies Choses). La semaine s'est clôturée le samedi matin 25 mars à l'esplanade Pierre-Yves-Cosnier avec la présence des animateurs du tri, de stands d'animation, une troupe de théâtre de rue et les agents du service Propreté Urbaine et Allo Propreté (présentation et démonstration des engins de nettoyage du domaine public).

• ALLO PROPRETÉ

Dispositif permettant aux habitants de signaler la présence de dépôts sauvages ou tout acte d'incivisme sur le domaine public en matière de propreté urbaine. Les équipes de la propreté urbaine interviennent pour ramasser les déchets ou nettoyer la voirie.

ALLO PROPRETÉ
01 45 59 20 81



À noter une très forte évolution des tonnages de dépôts sauvages de déchets abandonnés sur la voie publique qui ont dû être collectés par les services municipaux avec **1 900 tonnes déjà collectées en 2017.**

Ce dispositif devrait être complété par une intensification de la sensibilisation sur cette problématique ainsi que par la mise en place d'un système de patrouilleur permettant de mieux identifier les points sensibles pour une plus grande réactivité, ce, en complément d'interventions de verbalisation des auteurs de dépôts.

Insatisfaite des niveaux de propreté offerts aux habitants, la majorité municipale a confié à l'administration, un objectif d'amélioration nette et rapide.

2

Il s'agit d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. « Une dynamique de développement est cependant indispensable pour assurer la production de richesses nécessaires au bien-être de tous nos contemporains. Elle doit se concrétiser par des productions innovantes, qui participent des finalités énoncées pour un développement durable, et se mesurer en des termes nouveaux, qui rendent compte de cette participation au développement durable. »

■ LA RESTAURATION SCOLAIRE :

• METTRE DU BIO DANS LES CANTINES

Alors que la loi impose au minimum 20 % de bio dans les restaurants scolaires, le contrat en délégation de service public pour la restauration scolaire permet d'en atteindre **36,6 %**. S'ajoute à cela les producteurs avec lesquels la SEMGEST travaille en filière courte (Val Bio à Montreuil en Touraine et la laiterie Pechalou située en Dordogne).

• DISCO SOUPE

le 17 mai 2017 en salle du Conseil municipal et au kiosque de la mairie, le service de la Restauration Scolaire a organisé la « Disco Soupe » avec la participation des ADL et des enfants de la pause méridienne : **5 ateliers sur le thème du gaspillage alimentaire** avec les écoles Robespierre, Lebon, Langevin, Cachin et Joliot-Curie, préparation de plats avec les restes alimentaires du marché forain Eugène-Varlin et des enseignes Carrefour et Monoprix, sensibilisation au gaspillage alimentaire, au compostage et à la valorisation des biodéchets. D'autres partenaires étaient présents : l'association Ecophylle, l'association Plante et Planète et le restaurant Show Devant.

• DÉMATÉRIALISER :

La Direction des Systèmes d'Information et d'Organisation travaille aujourd'hui avec des outils essentiels à la dématérialisation, comme la **Gestion de la Relation Citoyens** (GRC) et la e-administration. En 2016, elle a renouvelé le parc des copieurs de l'administration et assure un suivi des consommations. Ainsi, le recyclage des matériels et consommables est également effectué et permet une valorisation matière des produits en fin de vie.

En 2017, la direction de la Communication et Événementiel s'est engagée à réduire la production de papier et à favoriser le digital.

3

Permettre l'épanouissement de chacun

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et dans les considérants de la Charte de l'environnement qui reconnaît que « l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ». « Chacun devrait pouvoir accéder aux biens et services essentiels : eau, nourriture, santé, éducation et logement dans un environnement sain. Le développement ne saurait être appelé durable si il laissait des femmes et des hommes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement. Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement de tous les êtres humains suppose que l'on s'adresse aussi à l'être d'émotion, en lui permettant de participer à la transmission et à l'enrichissement du patrimoine essentiel de l'humanité qu'est la culture » (Source référence : Cadre de référence Agenda 21 local élaboré par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

■ L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

• L'ACCUEIL DES ENFANTS

La rentrée 2017 a de nouveau été marquée par la volonté d'améliorer encore les conditions d'accueil des jeunes Villejuifois scolarisés dans les établissements de la Ville. Comme chaque année, d'importants travaux d'entretien y ont ainsi été menés durant l'été pour un budget s'élevant à plus de 400 000 €. Ces travaux sont réalisés en grande partie par les services de la direction du Patrimoine Bâti.

• L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec les Accueils De Loisirs, plusieurs actions ont été réalisées comme « Jardipatouille », une journée festive pour les plus de 3 ans durant laquelle les enfants sont sensibilisés à la nature, à la terre et aux insectes. La « Disco Soupe », une animation sur le thème du gaspillage alimentaire. Et des actions sont développées toute l'année sur des thèmes éclectiques, différents projets sur le sport, les arts plastiques, les jeux collectifs, etc... au cours desquels les enfants apprennent à vivre en collectivité. Des sorties en forêt, permettant d'exercer la cueillette de champignons et de découvrir les arbres. Pendant l'été, chaque enfant bénéficie au minimum de l'organisation d'une grande sortie à la journée et d'une sortie d'une semaine complète. Ainsi, à travers les mini-camps et le fait de dormir sous des tentes, ils ont la possibilité de connaître une expérience de convivialité et de solidarité. Les animateurs de la Maison de l'Environnement du Val-de-Bièvre participe également à certains de ces ateliers, et apportent une approche ludique à la connaissance et à la préservation de l'environnement.

• LES JARDINS PÉDAGOGIQUES

Dans chaque Accueil De Loisirs se développe un jardin pédagogique mis en œuvre par les enfants et les animateurs. Cette année, pour compléter les jardins, tous les ADL ont été équipés d'un composteur (fin de distribution en septembre 2017) et bénéficient d'un accompagnement régulier réalisé par un maître composteur (sensibilisation et formation des animateurs au compostage, suivi de l'évolution du composteur). La société DM Compost est mandatée par la Maison de l'Environnement du Val-de-Bièvre en partenariat avec le SYCTOM.

• LA JOURNÉE DES DROITS DE L'ENFANT

À la Maison Pour Tous Gérard-Philippe et au gymnase Paul-Langevin, comme chaque année, la direction de l'Éducation a organisé le 18 novembre la journée des Droits de l'Enfant. Le thème de l'année était l'expression de l'enfant, et plusieurs ateliers et des espaces ont permis aux petits et grands de se manifester.

4



■ LES SENIORS : DISPOSITIFS À DESTINATION DES SENIORS

• **LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE EST UNE DES MISSIONS** du secteur aide à domicile du CCAS. Ces proposent des prestations de type aide aux actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, mobilisation, habillage, repas) et aide aux actes ordinaires de la vie quotidienne (entretien du cadre de vie, animation, aide aux tâches administratives, aide aux sorties....), le secteur Portage de Repas et Transport Accompagné du CCAS propose la livraison d'un repas journalier complet et adapté aux seniors ainsi que des accompagnements aux sorties véhiculées (rendez-vous médicaux, démarches administratives, courses en présence de l'agent...),

le secteur animation propose des sorties à la journée ou à la demi-journée qui s'adressent à des seniors valides ainsi que des ateliers annuels type tarot, scrabble, couture, peinture sur soie, informatique...). Des voyages, croisières sont également proposés aux seniors dans le cadre d'un marché public.

• **LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT**

Le secteur Portage de Repas et Transports Accompagnés (PRTA) propose des sorties aux parcs municipaux qui s'adressent à des personnes isolées qui ne sortent plus de leur domicile. Des événements annuels tels que les sorties d'Automne (deux jours entiers), le banquet des retraités (2 jours entiers) et la distribution de paniers festifs sont également offerts.

De nombreux ateliers ont été mis en place à l'occasion de la semaine bleue (semaine nationale dédiée aux seniors du 3 au 6/10/2017) pour sensibiliser les usagers sur un certain nombre de problématiques et leur proposer des activités, comme la conférence à la Résidence les Jardins d'Aragon « *Comment rester jeune, en forme et prévenir concrètement la perte d'autonomie* » ou la découverte d'une activité sportive « *l'initiation à la marche nordique* ».

■ DES ÉVÉNEMENTS TOUT PUBLIC

La participation du plus grand nombre à des **événements grand public intergénérationnels** étant un vecteur de l'épanouissement de tous, l'année 2017 a été émaillée d'un certain nombre de manifestations détaillées ci-dessous :

À côté des grands événements devenus désormais traditionnels (corrida, droits de l'enfant, l'été à Villejuif, Villejuif'fêtes, fête des voisins, le bal du 14 juillet...), la Ville a proposé tout au long de l'année 2017, des animations ayant pour but de sensibiliser tous les publics aux problématiques liées au développement durable. Ce ne sont pas moins de 16 événements qui ont été organisés cette année ; ces événements sont relayés sur l'ensemble des supports de communication de la ville (site Internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux), et plusieurs ont fait l'objet d'un article dans le journal Imunicipal.

4

4

LE 2 FÉVRIER Rencontre intergénérationnelle, le Défi Sport Senior organisé par l'USV retraités, en partenariat avec le service des Sports de la ville, a innové cette année avec la présence d'une classe de 5e du collège Aimé-Césaire.

LE 23 FÉVRIER Ciné débats : organisé conjointement par l'école Supbiotech, l'association Herbes Folles et la Ville. Film diffusé à la salle culturelle de la médiathèque : « Le Trappeur ».

LE 18 MARS Vide-jardin organisé par l'association Herbes Folles, une bourse aux graines et aux plantes sur l'esplanade Pierre-Yves-Cosnier.

DU 20 AU 25 MARS Semaine de la Propreté, des actions de sensibilisation à la propreté urbaine, à la valorisation des déchets et à l'amélioration du cadre de vie des habitants de Villejuif.

LE 26 MARS La Trocante organisée par la Maison de parents à la MPT Gérard-Philippe.

LE 20 AVRIL Ciné débats : organisé conjointement par l'école Supbiotech, l'association Herbes Folles et la Ville. Film diffusé à la salle culturelle de la médiathèque : « La Forêt d'émeraude ».

LE 22 AVRIL 3^{ème} Festival de l'abeille solitaire, domestique et de la biodiversité urbaine. Tables rondes, conférences, exposition de photographies, présentation de ruches actives, visites du rucher et des jardins, sorties naturalistes, ateliers participatifs, dégustation de miels, vente de miel et autres produits issus de la ruche, restauration, ateliers pour enfants.

LE 27 AVRIL Villejuif se met au vert, réunion publique salle du Conseil municipal, bilan des actions engagées depuis un an en matière d'écologie et de développement durable

LE 18 MAI Ciné débats : organisé conjointement par l'école Supbiotech, l'association Herbes Folles et la Ville. Film diffusé à la salle culturelle de la médiathèque : « Demain ».

DU 17 AU 19 MAI Fête de la Nature à l'école SUPBiotech, présence d'une ferme pédagogique et d'intervenants au développement durable pour sensibiliser les villejuifois à la nature et la biodiversité.

LES 26 ET 27 MAI Salon du jardin voie piétonne Georges-Le Bigot regroupe commerçants et artisans autour de fleurs, arbustes, créations originales et sensibilisation au compostage.

LE 7 JUIN Forum de l'Emploi organisé par la Maison des Initiatives, de l'Insertion et de l'Emploi (M2IE) de Villejuif à l'Espace Congrès des Esselières.







DU 3 AU 6 OCTOBRE La Semaine Bleue, bien-être, santé, activités et loisirs, rencontres intergénérationnelles, toute une série d'animations sont organisées à l'occasion de la Semaine nationale des retraités et personnes âgées.

LE 13 OCTOBRE Le Marché du terroir.

■ LA CULTURE ET LE SPORT

L'offre culturelle sur la Ville est pléthorique, proposée à la fois par les équipements culturels municipaux (Maisons Pour Tous, la Médiathèque et les 2 bibliothèques annexes, et l'école des Beaux-Arts), par le Théâtre et les 2 conservatoires, structures territoriales. Parmi les différentes politiques culturelles menées, « Favoriser l'accès à la culture » et en particulier en direction des publics éloignés des actions et pratiques culturelles, tient une place importante. Afin de mieux satisfaire les besoins des administrés et s'adapter aux rythmes de la vie du public, depuis le 17 janvier 2017, la Médiathèque a adopté de nouveaux horaires avec notamment une fermeture plus tardive en semaine, à 19h.

• DES OPÉRATIONS MARQUANTES EN 2017

-  Journées européennes du patrimoine :
jeu de piste patrimonial sur tout le territoire / concert à l'église St Cyr-Ste Julitte
-  Spectacles jeunes publics, actions en matière de musique et de cinéma
à la MPT Gérard-Philippe
-  Ateliers et dispositifs enfance jeunesse Réseau de lecture publique.
Objectifs : Renforcer l'apprentissage par l'aspect ludique pour attirer un public enfant ou jeune, former à l'exercice de la citoyenneté, apprendre à décrypter le monde ou à s'y inscrire,
-  Événements littéraires :
Prix des lecteurs – Printemps des poètes
-  Quinzaine des tout-petits :
Événements autour du livre pour les tout-petits, promotion de la lecture et de l'éveil culturel dans les trois sites du Réseau de lecture publique
-  Villejui'fêtes 2017 :
Événement culturel artistique et culinaire, intergénérationnel et fédérateur associant services municipaux, associations, conservatoires, compagnies artistiques professionnelles.
28 animations proposées sur la journée du 3 juin 2017. 4 compagnies professionnelles sollicitées.

4

L'offre sportive est elle aussi très complète avec **53 disciplines** différentes proposées sur la Ville par ses **60 clubs** sportifs qui regroupent **6 500 licenciés**. À côté de ces clubs, l'**Office Municipal des Sports** (OMS) installé le 1^{er} janvier 2017, propose différents dispositifs pour tous les publics, notamment : organiser le mouvement sportif, actions de prévention, développement du sport féminin, antenne handisport...

Renforcer la cohésion sociale et territoriale

« On peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales, économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intragénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle. Cette finalité est donc complémentaire de celle visant l'épanouissement humain et les deux doivent être poursuivies de manière concomitante : l'épanouissement de chacun facilite sans aucun doute la sociabilité, source de solidarité. Inversement, la pauvreté et les diverses formes d'exclusion sont destructrices de lien social. » (Source référence : Cadre de référence Agenda 21 local élaboré par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

■ LA SANTÉ

Les structures municipales présentes sur la commune sont : le Centre Municipal de Santé (CMS) Rouquès, le Centre dentaire Danielle-Casanova, l'annexe de soins Pasteur, le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, le Service d'Accueil Médical Initial (Sami), et le Conseil Intercommunal de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie.

Ces structures permettent à la population d'avoir un **accès complet aux soins** (Médecine générale, spécialités, soins infirmiers, radiologie, soins dentaires et prothèses dentaires). Elles assurent la pratique de l'IVG médicamenteuse, des **actions de prévention** en matière de dépistage des patients au contact des sujets tuberculeux et organisent des **séances de vaccinations gratuites** à partir de l'âge de 6 ans.

En 2016V 13 558 patients 37 630 passages 351 vaccinations

■ MAISON DES INITIATIVES, DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Mercredi 7 juin, le 2^{ème} Forum de l'Emploi de Villejuif a permis la rencontre de 88 exposants et plus de **1300 candidats**, correspondant à plus de **1 200 offres d'emploi** dans des secteurs variés. La M2IE propose tout au long de l'année un accompagnement aux candidats en recherche d'emploi, de contrat en alternance ou de stage.

■ HABITAT/DIVERSITÉ LOGEMENT

L'évolution de l'habitat en 2017 à Villejuif et les programmes de logements livrés :

- > **189** logements en locatif social
- > **16** en Prêt Locatif Intermédiaire (PLI)
- > **172** en accession,
- > **126** en accession sécurisée.

Soit un total de 503 logements livrés en 2017, dont 51 logements par l'OPH de Villejuif (projet Linkcinty). En 2018, ce seront 459 logements en prévision de livraison (Permis de Construire déjà délivrés).

503
logements
livrés en 2017

En 2018 ce seront
459
logements en prévision
de livraison

Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mairie de Villejuif



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

*Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 8 décembre 2017*

Le 13 / 12 / 2017



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h45.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO, M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, M. BADEL, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL, M. VIDAL, M. LIPIETZ, Mme BOYER, Mme THOMAS, M. FERREIRA NUNES, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON, M. GABORIT (arrivé à 20h05), M. GIRARD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. MONIN	par Mme PIDRON
M. LECAVELIER	par M. CAPORUSSO
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
Mme DUMONT-MONNET	par Mme YAPO
M. YEBOUET	par M. DUCELLIER
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme GANDAIS
M. STAGNETTO	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme THOMAS
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme KADRI	par Mme CORDILLOT
M. BULCOURT	par M. PERRILAT-BOTTONET
Mme TIJERAS	par M. HAREL

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 118/2017 SEANCE DU 8 DECEMBRE 2017

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 - VILLE
DE VILLEJUIF - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

VU les articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales modifiés par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

VU l'article D. 2312-3 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la présentation, les membres du Conseil Municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2018,

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et du budget annexe 2018 conformément à la loi.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

*Le conseil municipal a pris acte de la présentation par vote :
23 voix pour (avec la voix prépondérante du Maire) ; 22 voix contre ;
1 abstention*



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

*Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 8 décembre 2017*

Le 13/12/2017



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h45.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme YAPO, M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, M. BADEL, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL, M. VIDAL, M. LIPIETZ, Mme BOYER, Mme THOMAS, M. FERREIRA NUNES, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON, M. GABORIT (arrivé à 20h05), M. GIRARD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. MONIN	par Mme PIDRON
M. LECAVELIER	par M. CAPORUSSO
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
Mme DUMONT-MONNET	par Mme YAPO
M. YEBOUET	par M. DUCELLIER
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par Mme GANDAIS
M. STAGNETTO	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme THOMAS
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme KADRI	par Mme CORDILLOT
M. BULCOURT	par M. PERRILAT-BOTTONET
Mme TIJERAS	par M. HAREL

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA DEPENALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2333-87 ;

VU le code de la route ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M), notamment son article 63 ;

VU l’ordonnance n°2015-45 du 23 janvier 2015 relative à la commission du contentieux du stationnement payant ;

VU le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l’Agence nationale de traitement automatisé des infractions ;

CONSIDERANT qu’en application de la loi MAPTAM, il appartient à la ville de définir les grilles tarifaires, le montant du forfait post stationnement et les tarifs particuliers applicables dans les zones de stationnement réglementé payant en vue d’une juste répartition entre les déplacements et la place assignée à l’automobile en ville pour préserver l’intérêt de la collectivité et des usagers ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Il est défini deux types de zones de stationnement payant :

- **une zone rouge** visant les hyper-centres d’activité réservée à du stationnement de courte durée et nécessitant une rotation régulière des véhicules (tarif horaire plus élevé au-delà de la 2^{ème} heure). Le stationnement payant de la zone rouge s’applique du lundi au samedi de 8h00 à 20h00 sauf les jours fériés et le mois d’août.
- **une zone jaune** correspondant aux secteurs moins tendus (tarif horaire plus élevé au-delà de la 6^{ème} heure). Le stationnement payant de la zone jaune s’applique du lundi au samedi de 9h00 à 19h00 sauf jours fériés et le mois d’août.

La liste des voies concernées par la réglementation du stationnement payant sera déterminée par arrêté.

Article 2 : Le barème de redevance des grilles tarifaires pour les deux zones de stationnement payant, les tarifs préférentiels au bénéfice des résidents et des commerçants et artisans intervenant sur Villejuif et le forfait de post-stationnement à compter du 1er janvier 2018 sont établis comme suit :

Grille tarifaire :

Zone jaune de stationnement payant (Stationnement payant de 9h00 à 19h00)	
Durée en heures	Montant en euros
Jusqu'à 1h00	1 €
Jusqu'à 2h00	2 €
Jusqu'à 3h00	3 €
Jusqu'à 4h00	4 €
Jusqu'à 5h00	5 €
Jusqu'à 6h00	6 €
Jusqu'à 7h00	10 €
Jusqu'à 8h00	15 €
Jusqu'à 9h00	20 €
Jusqu'à 10h00	25 €

Zone rouge de stationnement payant (Stationnement payant de 8h00 à 20h00)	
Durée en heures	Montant en euros
Les 30 premières minutes	Gratuit Une période de gratuité par jour sera appliquée
Les 30 minutes suivantes	0,50 €
De 30 à 45 minutes	0,75 €
De 45 minutes 1 heure	1 €
De 1 heure à 1 heure 15	1,25 €
De 1 heure 15 à 1 heure 30	1,50 €
De 1 heure 30 à 1 heure 45	1,75 €
De 1 heure 45 à 2 heures	2 €
De 2 heures à 2 heures 15	4 €
De 2 heures 15 à 2 heures 30	8 €
De 2 heures 30 à 2 heures 45	16 €
De 2 heures 45 à 3 heures	35 €

Forfait Post Stationnement :

	Zone rouge de stationnement payant	Zone jaune de stationnement payant
FPS	35 €	25 €
FPS Minoré pendant 96 heures	25 €	17 €

Tarifs particuliers :

Il ne s'applique pas en zone rouge de stationnement payant.

	Zone rouge de stationnement payant	Zone jaune de stationnement payant	
	Pas de tarification préférentielle	Tarifs résidents (un véhicule par foyer)	Tarifs commerçants et artisans
1 mois		28 €	50 €
1 an		250 €	400 €

Article 3 : La « *carte de résident* » est délivrée sur présentation de justificatifs établissant la résidence principale sur la Commune. Elle est limitée à une carte par foyer fiscal (donc, pour un seul véhicule).

L'acquisition d'une « *carte de résident* » et son duplicata en cas de perte ou de vol fait l'objet d'un paiement par le demandeur au tarif de 10 euros par an. Cette carte de résident pourra, le cas échéant, prendre une forme dématérialisée dès que les modalités de contrôle du stationnement le permettront.

Ce régime de stationnement résidentiel permet le stationnement sur la voie publique du véhicule autorisé pour le bénéficiaire, porteur de la carte, dans la limite de son quartier.

Les délimitations de quartiers de stationnement seront déterminées par arrêté du Maire.

Les attributaires situés dans l'emprise de la zone rouge bénéficieront d'un report de ce dispositif sur les voies limitrophes à leur quartier non concernées par le stationnement en zone rouge.

Article 4 : La « *carte commerçants et artisans* » est délivrée sur présentation de justificatifs établissant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale sur la commune de Villejuif et d'un certificat d'immatriculation du véhicule au nom du gérant mentionné dans le Kbis ou au nom du commerçant ou de l'artisan. Elle est limitée à un véhicule par commerce.

Ce régime de stationnement « *commerçants et artisans* » permet le stationnement sur la voie publique du véhicule autorisé pour le bénéficiaire, porteur de la carte.

Les attributaires situés dans l'emprise de la zone rouge de stationnement payant bénéficieront d'un report de ce dispositif sur les voies limitrophes à leur quartier et non concernées par le stationnement en zone rouge.

Les délimitations de quartiers de stationnement seront déterminées par arrêté du Maire.

Article 5 : Les véhicules utilisés par les personnes handicapées détenteurs de la carte européenne de stationnement délivrée par les maisons départementales des personnes handicapées peuvent stationner gratuitement pour une durée limitée à la période maximale autorisée sur la zone de stationnement (3 heures en zone rouge et 10 heures en zone jaune).

Article 6 : Autorise le Maire à signer la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Article 7 : Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents et pièces nécessaires à intervenir et tous actes y afférant.

Article 8 : Dit que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur le budget municipal.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Adoptée à 22 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention